

**Texte publié dans 24 Heures du 29 avril 2008**

## **CAISSES-MALADIE ET FEDERALISME**

Il n'est pas fréquent que les présidences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat d'un canton tiennent une conférence de presse commune. C'est pourtant ce qui vient de se produire dans le canton de Vaud, à propos de la votation du 1<sup>er</sup> juin sur le contre-projet à l'initiative relative aux caisses-maladie.

Car les enjeux de cette votation dépassent la seule question du libre choix du médecin. Ils englobent l'avenir des cantons comme Etats souverains, membres d'un Etat fédéral. Le contre-projet véhicule en effet l'idée que, dans le domaine médical, les cantons ne sont que des empêcheurs de tourner en rond, les ignobles partisans de l'opacité. Or ce reproche frappe à côté de la cible.

Le contre-projet se glisse dans l'illusion que la simplicité est garante de transparence et de liberté et que, en Suisse, une efficacité inédite jaillirait forcément de l'éviction de cet obstacle institutionnel que constituent encore les cantons sur la route d'une gouvernance « saine » et « moderne »...

C'est une erreur. En confiant la gestion financière de l'assurance-maladie aux seules caisses, on ravale les cantons au rang de simples bailleurs de fonds, empêchés de conserver une quelconque prise sur l'utilisation de l'argent payé par leurs contribuables. La transparence y gagnera-t-elle ? On peut en douter sérieusement. La liberté de choix, tant prônée par les défenseurs du texte, en sortira-t-elle au moins renforcée ? Ce n'est pas sûr non plus.

Car priver les cantons de tout contrôle sur l'emploi des centaines de millions de francs qui seraient désormais gérés par les caisses ne contribuera en rien à « désétatiser » le secteur de la santé. Au contraire ! Promettre au patient une liberté absolue (de son médecin ou de son hôpital) en le livrant en même temps à la toute-puissance des assureurs entraînera obligatoirement, et à très court terme, une intervention réglementaire de l'Etat fédéral, qui s'apercevra vite que la gestion de tels montants doit être partagée.

On aura ainsi court-circuité l'étatisme cantonal au profit de l'étatisme fédéral, et ce pour préserver la liberté ! Beau paradoxe contre lequel il faut lutter, pour deux raisons au moins : d'abord, de nombreuses études ont montré que l'étatisme restait modéré dans un système fédéraliste, où la puissance étatique est répartie dans de multiples centres. Des redondances peuvent bien entendu surgir mais, en définitive, la bureaucratie demeure contenue.

Et, surtout, la Suisse a pu développer un dynamisme économique et scientifique grâce à un système fédéral qui permet à des entités moyennes, en comparaison étrangère, de déployer une activité de pointe, dans de nombreux domaines. Ce privilège, car c'en est un, a un coût, que les cantons ne pourront assumer qu'en conservant la maîtrise, au moins partielle, de leurs finances.

La transparence en matière hospitalière peut être améliorée ; les missions des uns et des autres pourraient être mieux définies. Mais le contre-projet n'est pas le meilleur moyen pour ce faire. Sacrifier la liberté des cantons au nom de celle, hypothétique, de l'individu, c'est préférer l'ombre à la proie !

Pascal Broulis  
Président du Conseil d'Etat